



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 août 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 52 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

## **Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

### **Rapport du Secrétaire général**

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 64/91 de l'Assemblée générale.
2. Pour préparer sa visite sur le terrain, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a adressé une lettre le 8 avril 2010 au Représentant permanent d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève demandant un accès illimité aux territoires occupés, afin de s'acquitter des obligations que lui a confiées l'Assemblée générale dans sa résolution 64/91, et s'il serait possible de tenir des consultations directes avec les autorités israéliennes concernées sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Malheureusement, le Comité n'a pas reçu de réponse.
3. Le Comité spécial a été soutenu par divers organismes des Nations Unies dans le cadre de l'exécution de son mandat, précisément le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les bureaux des coordonnateurs résidents en Égypte, en Jordanie et en République arabe syrienne, qui ont aidé à organiser la mission et prêté un appui sur place.
4. Le Comité spécial a effectué une visite notamment en Égypte du 8 au 11 juin 2010, en Jordanie du 11 au 16 juin 2010 et en République arabe syrienne du 16 au 19 juin 2010, où il a entendu des déclarations de 43 témoins sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Les témoins étaient constitués de représentants d'organisations non gouvernementales et de particuliers basés dans le territoire palestinien occupé, en Israël et dans le Golan syrien occupé.

---

\* A/65/150.



## Département de l'information

5. En application des dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 64/91, le Département de l'information a continué d'assurer la plus large diffusion possible aux rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés en utilisant tous les moyens dont il dispose.

6. Au moyen de ses produits d'information et de ses produits médiatiques, le Département a rendu compte, dans les six langues officielles, des travaux et des conclusions du Comité spécial en les diffusant mondialement auprès du grand public et des partenaires de téléradiodiffusion.

7. La Section des services d'information a assuré une couverture des travaux du Comité spécial, rehaussant ainsi la notoriété de celui-ci en affichant 12 reportages sur ses activités et conclusions sur le site Web du Centre de nouvelles ONU et en les faisant connaître par courrier électronique à des milliers d'abonnés intéressés, notamment à des centaines de journalistes.

8. La Section des communiqués de presse a publié trois communiqués de presse en anglais et trois en français<sup>1</sup> sur les travaux du Comité spécial.

9. La Télévision des Nations Unies a couvert des séances publiques du Comité spécial et des réunions d'informations correspondantes à New York. La Télévision des Nations Unies a également assuré une couverture suivie par l'intermédiaire d'UNifeed, son service de transmission par satellite six jours par semaine. Au cours de la période à l'examen, une quarantaine de bulletins d'information UNifeed ont été transmis à plus de 500 organismes de radiodiffusion du monde entier.

10. La Radio des Nations Unies a largement couvert les travaux et les conclusions du Comité dans ses bulletins d'information et ses magazines d'actualité. Outre la couverture directe des travaux du Comité, la Radio des Nations Unies a produit des bulletins d'information et des reportages sur divers thèmes apparentés, allant de l'évolution de la situation sur le terrain, aux interventions et activités politiques et diplomatiques, en passant par les besoins humanitaires et les efforts de secours.

11. Le quarante et unième rapport du Comité spécial (A/64/339) a été adressé aux médias, organisations non gouvernementales et établissements d'enseignement par les centres, services et bureaux d'information des Nations Unies. Le Service d'information des Nations Unies à l'Office des Nations Unies à Genève a assuré la liaison avec les médias pour le compte du Conseil des droits de l'homme, qui a examiné la question des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé au cours de la période considérée. Le Service d'information des Nations Unies à Genève a publié une série de communiqués de presse sur la visite des membres du

---

<sup>1</sup> Consultable aux adresses ci-après :

<http://www.un.org/News/Press/docs//2009/gaspd443.doc.htm>;  
<http://www.un.org/News/Press/docs//2009/gaspd444.doc.htm>; et  
<http://www.un.org/News/Press/docs//2009/gaspd445.doc.htm> (anglais); et  
<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2009/CPSD443.doc.htm>;  
<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2009/CPSD444.doc.htm>; et  
<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2009/CPSD445.doc.htm> (français).

---

Comité en Égypte, en Jordanie et en République arabe syrienne en juin et juillet 2010<sup>2</sup>.

12. Du 2 novembre au 11 décembre 2009, le Département a organisé un programme de formation à l'intention de 10 jeunes journalistes palestiniens qui ont suivi des séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. En outre, ils ont rencontré des représentants des organes de presse et des fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies ainsi que d'autres acteurs, à Washington et à Genève. Destiné à les perfectionner en tant que spécialistes de la radiodiffusion, le programme comprenait également des exposés sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé.

---

<sup>2</sup> Consultable à l'adresse ci-après : <http://www.unog.ch>; voir « News and media ».